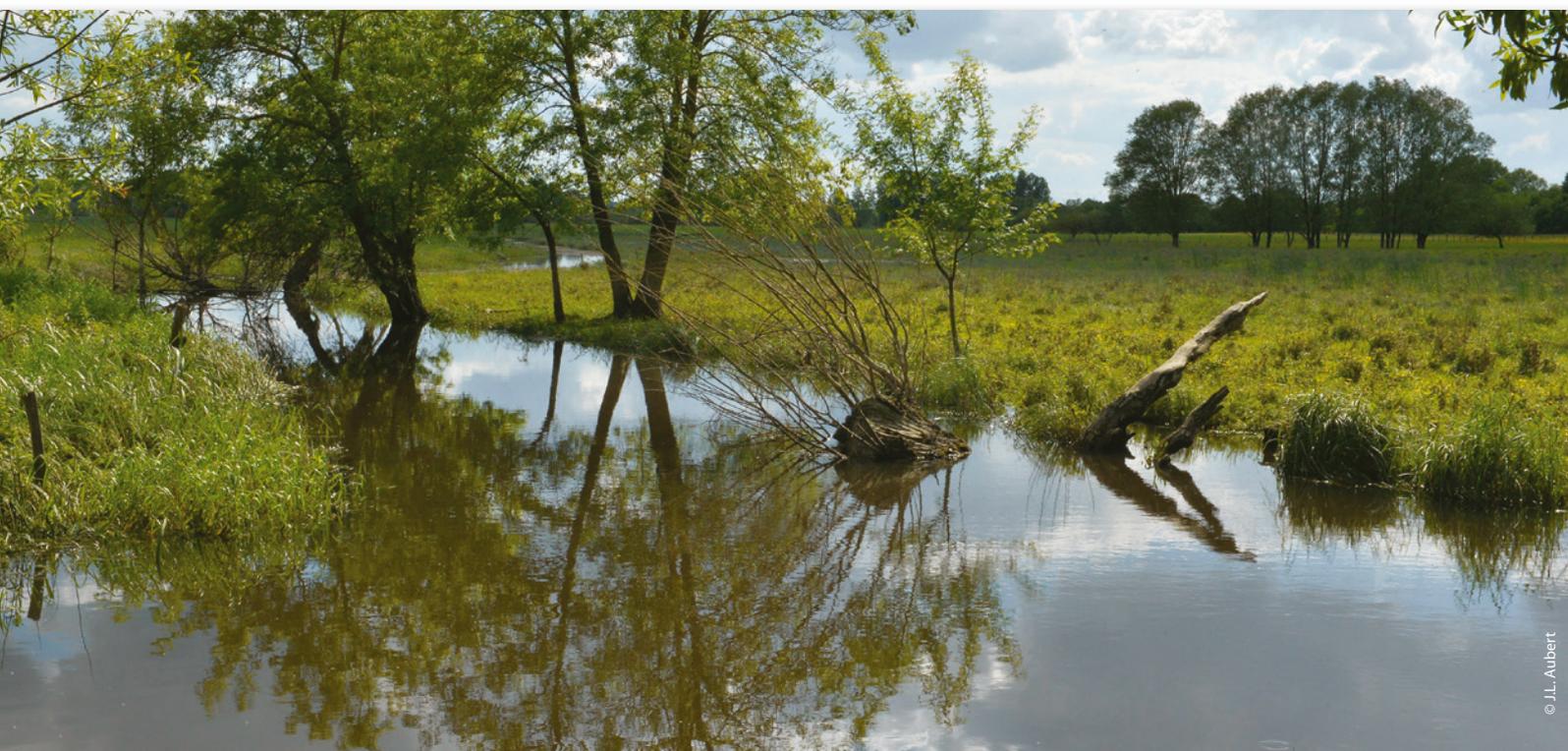




## La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques



© J.L. Aubert

**L'**amélioration de la connaissance de l'état des eaux et l'évaluation de l'effet des politiques menées sur le milieu font partie intégrante des missions de l'agence de l'eau.

Les données collectées au travers des réseaux de mesure, des études de connaissance générale ou d'évaluation permettent d'orienter la décision des acteurs de l'eau et de guider l'action.

L'agence de l'eau finance la collecte des données ou les études portées par des tiers. Elle finance également des démarches de recherche et développement à finalité opérationnelle.

## → La politique de l'agence de l'eau

- Collecter des données au travers des réseaux de mesure ou de campagnes de mesure pour connaître la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques. L'agence finance la mise en place et le fonctionnement de réseaux de mesure de connaissance générale et ceux destinés à évaluer l'efficacité des contrats territoriaux.
- Connaître et évaluer l'efficacité des opérations aidées par l'agence à travers des études mono ou multi thématiques afin d'orienter la décision des acteurs de l'eau et de guider l'action. L'agence finance des études de connaissance et d'évaluation sur certaines thématiques ou zones géographiques dès lors que ces études contribuent aux objectifs de gestion de l'eau portés par l'agence.
- Soutenir les études générales, les innovations ou les expérimentations dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques à finalité opérationnelle. L'agence finance des travaux de recherche appliquée, opérationnelle, directement utilisable sur le bassin Loire-Bretagne (spécificités thématiques, sites de démonstration, incitation à l'innovation ...).

## → Les bénéficiaires

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés

## → Les conditions

- Les conditions pour bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau figurent dans les documents des *Règles générales d'attribution, de versement et de contrôle des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. Ces documents sont consultables sur [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr).
- La demande d'aide financière doit être déposée avant tout engagement juridique ou début d'exécution de l'opération. Le bénéficiaire doit associer l'agence de l'eau aux actions de communication liées à la réalisation de l'opération.
- Les subventions n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur niveau, est fonction des possibilités financières de l'agence de l'eau et de l'efficience attendue des projets concernés vis-à-vis de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Les taux d'aides indiqués sont des taux maximum.
- Le présent document constitue une information à caractère général. Dans tous les cas, pour connaître les aides dont peut bénéficier votre projet, prenez contact avec les services de l'agence de l'eau.

## → Études

Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Études générales de connaissance et évaluation	60 %	
Recherche et développement à finalité opérationnelle dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assainissement collectif,</li> <li>- la réduction des pollutions agricoles, industrielles et artisanales,</li> <li>- des milieux aquatiques,</li> <li>- la préservation du littoral et du milieu marin.</li> </ul>	60 %	Les projets sont liés à des spécificités thématiques ou géographiques du bassin, sites de démonstration, incitation à l'innovation et à l'expérimentation
Colloques scientifiques et techniques d'échanges d'expérience et d'information. Autres démarches de valorisation des résultats de la recherche	40 %	

## → Réseaux

Réseaux de suivi des milieux aquatiques (investissement et fonctionnement)	60 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de mesure « quantité, débits » des cours d'eau</li> <li>- réseaux piézométriques</li> <li>- réseaux de mesure « qualité » des cours d'eau, eaux souterraines, plans d'eau et eaux littorales</li> </ul>
--	------	--

# L'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau.

Aides et redevances sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin. De 2013 à 2018, l'agence de l'eau met en œuvre le 10<sup>e</sup> programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le **Sdage** du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 300 communes et 12,7 millions d'habitants.

## Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 • Fax : 02 96 33 62 42  
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 • Fax : 02 43 86 96 11  
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

## Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 • Fax : 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 • Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Ouest atlantique

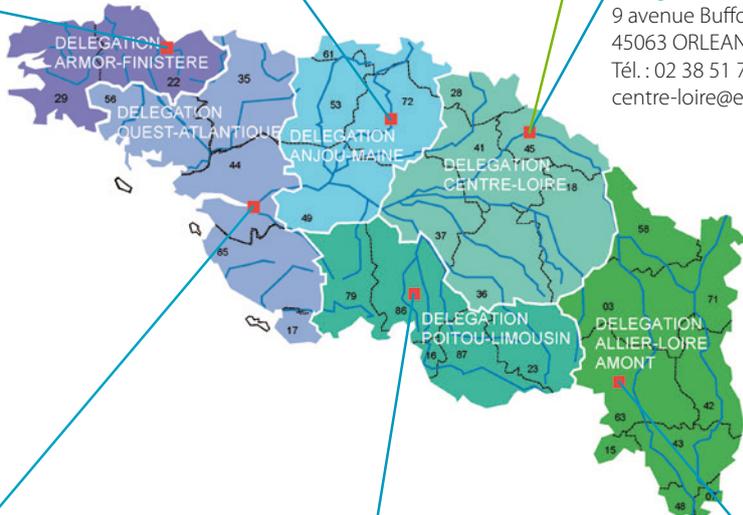
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 • Fax : 02 40 73 39 93  
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 • Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 • Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances, les dossiers de demande de subvention  
et les règles générales d'attribution des aides du 10<sup>e</sup> programme sur  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)